



Renseignements :

+33 2 35 84 86 55 ou +33 6 24 22 29 51

[aeroclub.dieppe@outlook.fr](mailto:aeroclub.dieppe@outlook.fr)

<http://www.aeroclubdieppe.fr>

<https://www.facebook.com/votre-aeroclub>



**Retrouvez toutes nos formations**



**Dans notre école de pilotage agréée  
vous trouverez :**



**Des instructeurs qualifiés  
et disponibles**

Ils vous enseigneront la  
réglementation, la météo, la  
mécanique de vol, l'art du  
pilotage...



**Des avions performants**



Robin DR400 – 120cv



Piper PA28 – 180cv

**Choisissez votre brevet :**



## **PPL (Private Pilot Licence)**

Dès 17 ans, la licence de pilote privé PPL permet de voyager et d'emporter sans rémunération des passagers sans limitation de distance.

Conditions :

- Avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé
- Réussir les examens théoriques et pratiques
- Avoir accompli au minimum 45 heures de vol.
- Totaliser au minimum 25 heures de vol en double commande et au moins 10 heures en solo supervisé.

## **LAPL (Light Aircraft Pilot Licence)**

Dès 17 ans, permet de voler seul à bord d'un avion monomoteur partout en Europe de jour, après au moins 30 heures de vol, et avec 3 passagers maximum après 10 heures de vol supplémentaires.

Conditions :

- Avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé
- Réussir les examens théoriques et pratiques
- Avoir accompli au minimum 30 heures de vol.

